

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION

COMMUNE DE BEAUCE LA ROMAINE
Département de Loir et Cher

SEANCE DU 04 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre février à dix-neuf heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune légalement convoqué s'est rassemblé à la salle du Conseil de la mairie déléguée d'Ouzouer-le-Marché sous la présidence de Monsieur ESPUGNA Bernard.

PRESENTS : BESNARD Christelle, BLONDEL Danièle, BOURGOIN Brigitte, BOYER Laëtitia, BRET Odile, DIDION Jean-Claude, ESPUGNA Bernard, GENDRAULT Sylvaine, LEGRAND Annick, LEMAIRE Delphine, PERSILLARD Maryse, RÉGNIER Michel, SÉJOURNÉ Jérôme, TÉTAULT Évelyne

ABSENTS : DE OLIVEIRA Patrick, MESLAGE Arnaud, PASTUREL Brigitte

Date de Convocation : 28 janvier 2026

Secrétaire de Séance : Jérôme SEJOURNE

Nombre de Membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

D202602_005 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Vu le vote du budget primitif 2026,

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité nommées ci-dessus, de :**

- **VERSER aux différentes associations qui peuvent y prétendre les subventions pour un total de 8.204,00 € comme suit :**

ADMR : 5 259,00 €

AMICALE DES EPIS D'OR : 450,00 €

PEP 45 : 195,00 €

SECOURS CATHOLIQUE LOIR ET CHER : 600,00 €

TELETHON : 500,00 €

UNC intercommunal Ouzouer-le-Marché, Beauce la Romaine : 550,00 €

GENERATION ZEN NÉS : 200,00 €

MISSION LOCALE : 350,00 €

MFR DU VENDOMOIS : 100,00 €

Une demande de pour : « LES RESTOS DU CŒUR » parviendra dans l'année, elle sera étudiée lors d'un prochain conseil.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Beauce la Romaine, le 04 février 2026



Le Président,
Bernard ESPUGNA,

Le Secrétaire
Jérôme SEJOURNE